

Yémen



Objectifs principaux

- Garantir efficacement la protection de l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- Avec le Gouvernement, œuvrer au renforcement du cadre législatif et des capacités institutionnelles de protection des réfugiés, de manière à limiter les mouvements illicites de réfugiés.
- Examiner et évaluer régulièrement la situation des réfugiés, en vue de cerner les solutions durables envisageables dans le cadre du Plan d'action global pour la Somalie.
- Offrir une assistance humanitaire et des services de base aux réfugiés et demandeurs d'asile hébergés dans le camp prévu à cet effet ou vivant en milieu urbain.
- Soutenir l'éducation, soit par des activités d'enseignement classique, soit par des formations, suivies d'activités génératrices de revenus.
- Chercher à renforcer l'autonomie des réfugiés hébergés dans le camp, notamment celle des femmes, en les encourageant à participer à la planification et à la gestion des programmes par des activités de développement communautaire et une approche multisectorielle.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Somalie (réfugiés)	70 000	70 000
Éthiopie (réfugiés)	2 000	2 000
Autres demandeurs d'asile	990	990
Autres réfugiés	880	920
Éthiopie (dem. d'asile)	300	300
Yémen (autres personnes relevant de la compétence)	680	680
Total	74 850	74 890

Total des besoins : 5 168 295 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

L'UNHCR et le Gouvernement du Yémen ont récemment conclu un mémorandum d'accord relatif à l'ouverture de six centres permanents, où les réfugiés seront enregistrés et se verront délivrer des documents d'identité. Ceci permettra de résoudre certains problèmes, comme l'arrestation et le placement en détention des réfugiés au motif qu'ils ne possèdent pas de carte d'identité. De plus, grâce à leur enregistrement, l'accès à certains droits sera facilité: les réfugiés pourront déclarer les naissances et les mariages, en obtenant les certificats correspondants, seront en mesure de circuler librement et auront accès à l'enseignement, ainsi qu'aux tribunaux.

Si l'élection d'un gouvernement provisoire en Somalie est un événement bienvenu, la situation générale ne se prête pas encore à la promotion d'un mouvement de rapatriement massif. Une assistance a été prodiguée à quelques familles en vue de faciliter leur retour dans un nombre limité de zones sûres en Somalie.

Néanmoins, de très nombreux individus originaires de la Corne de l'Afrique entreprennent toujours de traverser le Golfe d'Aden pour rallier le Yémen et l'on trouve dans leurs rangs un nombre considérable de demandeurs d'asile somaliens. L'UNHCR est vivement préoccupé par les disparitions tragiques qui surviennent durant cette périlleuse traversée, entreprise sur des embarcations qui ne sont pas en état de naviguer, affrétées par des passeurs sans scrupules. Les nouveaux arrivants somaliens se voient accorder le statut de réfugié de prime abord (*prima facie*) et sont transférés dans un centre d'accueil de l'UNHCR, où ils reçoivent une assistance humanitaire essentielle.

Contraintes

Au cours du premier semestre 2005, le Yémen a accueilli plus de 7 500 nouveaux arrivants, originaires le plus souvent de Somalie; l'afflux devrait se poursuivre en s'amplifiant, ce qui mettra à forte contribution les ressources limitées du Yémen. Le nombre accru de résidents étrangers a suscité une montée de la xénophobie dans certains organes de presse et au sein de certaines franges de la population. Ce phénomène a un impact négatif sur l'opinion publique dans son ensemble, qui est moins bien disposée à l'égard des réfugiés et sur les perspectives d'intégration.



Jeunes réfugiés somaliens dans un centre de jour préscolaire,

Stratégie

Protection et solutions

L'UNHCR s'attache, en étroite coopération avec le Gouvernement yéménite, à consolider le cadre juridique et les capacités institutionnelles et à mettre



Yémen

situé au camp d'Al Kharaz. UNHCR / N. Jbour

en place une législation sur les réfugiés. Les ateliers techniques organisés à l'intention des fonctionnaires seront poursuivis à cet effet. L'UNHCR continuera également d'épauler les autorités yéménites dans leurs efforts pour enregistrer tous les réfugiés et tous les demandeurs d'asile présents au Yémen.

L'Organisation garantira en outre la protection de l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile et

des personnes qui relèvent de sa compétence en menant des procédures de détermination du statut pour les demandeurs d'asile originaires d'autres pays que la Somalie, en attendant que soit mise en place une institution gouvernementale. L'UNHCR offrira également des services et une assistance humanitaire de base au centre d'accueil de Mayfa'ah, dans la zone de Bir Ali, située dans le Gouvernorat de Shabwa, ainsi que dans le camp de réfugiés d'Al Kharaz.

Le Yémen étant un pays de transit pour la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'UNHCR dispose d'un programme de réinstallation limité, essentiellement destiné aux réfugiés qui ont des besoins particuliers. De même, le programme de rapatriement librement consenti est restreint. En effet, la situation instable et précaire que connaît la Somalie, pays d'origine de la plupart des réfugiés au Yémen, ne se prête guère à des rapatriements.

L'UNHCR et le Gouvernement yéménite ont mené une série de consultations au sujet du Plan d'action global proposé pour la Somalie, en vue de continuer à assurer la protection des réfugiés somaliens et de cerner des possibilités de remédier durablement à leur sort.

Assistance

L'équipe multifonctionnelle chargée de la diversité et des spécificités liées à l'âge et au sexe, qui a vu le jour au Yémen en mai 2005, a réalisé des évaluations participatives avec des femmes, des hommes et des enfants réfugiés. Ces travaux ont mis en évidence des problèmes de protection et ont permis de cerner les méthodes qui permettraient de remédier aux violences sexuelles et sexistes, au faible taux de fréquentation scolaire et à la forte proportion d'abandons, ainsi qu'à certains problèmes psychosociaux engendrés par le chômage et le manque de moyens d'existence. En conséquence, l'UNHCR prévoit d'accroître l'appui au programme mené au Yémen en 2006.

L'un des objectifs les plus importants en 2006 consistera à améliorer l'accès à l'enseignement et la fréquentation scolaire à long terme dans le camp de réfugiés et en milieu urbain, tout en développant les programmes de formation professionnelle à l'intention des jeunes, en vue de réduire la pauvreté et d'encourager l'autosuffisance. L'enseignement primaire dispensé dans les camps s'attachera tout particulièrement à encourager la fréquentation à long terme des fillettes, au travers d'activités parascolaires spécialement conçues à cet effet. Une éducation supplémentaire sera proposée par le biais de formations professionnelles, de cours d'informatique et de cours de langue, en vue de doter les adultes de compétences négociables. Les cours d'alphabétisation, notamment à l'adresse des femmes, continueront de jouer un rôle important dans l'intégration et dans l'éducation des réfugiés.

L'accent sera davantage mis sur les projets d'activités génératrices de revenus. Les réfugiés pourront se procurer des revenus en exerçant des activités

agricoles. Ils se verront allouer des parcelles pour potagers et recevront des outils et des semences, ainsi que du bétail.

L'UNHCR et ses partenaires d'exécution procureront des biens et services essentiels aux réfugiés du camp d'Al Kharaz, qui auront notamment accès à l'eau potable, à des services d'assainissement, à des abris, à des articles domestiques et à des soins médicaux. Le PAM continuera de fournir des rations alimentaires dans le camp.

Les réfugiés pourront se rendre dans des centres communautaires financés par l'UNHCR et y demeurer en toute sécurité. Les centres dispenseront une orientation psychosociale, une aide juridique, des cours de langue et d'informatique, des services de garderie pour les enfants, en proposant par ailleurs des activités récréatives, sociales et culturelles.

L'Organisation offrira une protection et une assistance aux réfugiés urbains, qui sont installés pour la plupart à Sana'a et à Aden (Basateen), et aux nouveaux arrivants reçus dans le centre d'accueil de Mayfa'ah. L'assistance financière et matérielle sera destinée en priorité aux individus vulnérables.

Les réfugiés bénéficieront de soins préventifs et curatifs dans des dispensaires, qui adresseront les cas plus graves aux hôpitaux locaux. Des services en rapport avec la santé génésique (de la procréation) et la lutte contre le VIH/SIDA seront également assurés. Les programmes de vulgarisation communautaire menés dans le camp de réfugiés et dans les agglomérations insisteront davantage sur l'éducation sanitaire et nutritionnelle.

Effet escompté

Les individus réfugiés ou demandant l'asile au Yémen bénéficieront d'une protection et d'une assistance adéquate, en accord avec les normes internationales relative aux droits de l'homme. Les efforts de vulgarisation et d'information devraient sensibiliser l'opinion au sort des réfugiés et inciter la population et les fonctionnaires à faire preuve de plus de tolérance à leur égard. Grâce à la collaboration des autorités yéménites et de l'UNHCR, nombre de réfugiés sans papiers verront leur statut régularisé. Le programme sera davantage axé sur l'autosuffisance, l'éducation et la participation des réfugiés aux activités communautaires.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

L'équipe de l'UNHCR au Yémen, toujours placée sous la responsabilité d'un délégué, comprendra 11 fonctionnaires internationaux, 32 collaborateurs locaux et quatre VNU internationaux. En raison de l'augmentation du nombre de réfugiés somaliens, la délégation de l'UNHCR a demandé à ce que de nouveaux postes, dont un poste de fonctionnaire international et quatre postes de collaborateurs nationaux, soient créés. L'équipe, ainsi étoffée, sera mieux à même de faire face avec efficacité aux besoins de l'opération.

Coordination

Les activités de l'UNHCR sont exécutées en collaboration avec le Gouvernement du Yémen et avec l'appui d'ONG nationales et internationales et d'agences de l'ONU. Le PAM fournit une ration alimentaire de base à tous les réfugiés hébergés au camp d'Al Kharaz. L'UNHCR discute actuellement avec le FNUAP des modalités d'une coopération relative aux activités de santé génésique. Des efforts visant à assurer la prise en compte des besoins des réfugiés dans le Bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont en cours.

Bureaux
Sana'a
Aden
Al Kharaz

Partenaires
Organisme gouvernemental
Ministère des Affaires étrangères

ONG

Charitable Society for Social Welfare
Cooperazione Internazionale
Interaction in Health and Development
Marie Stopes International (Yémen)
Save the Children (Suède)
Society for Humanitarian Solidarity
 Triangle Génération Humanitaire

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 952 070
Abris/autres infrastructures	159 615
Appui opérationnel aux partenaires	428 668
Assainissement	18 360
Assistance juridique	280 224
Besoins domestiques	100 750
Bétail	3 680
Eau	73 735
Education	316 051
Production vivrière	13 640
Santé	490 194
Services communautaires	189 885
Sylviculture	5 023
Transport/logistique	220 882
Vivres	108 946
Total des opérations	4 361 723
Appui au programme	806 572
Total	5 168 295